

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} MARS 2021



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2021

Le premier mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le vingt-trois février 2021, se sont réunis dans la salle de la Pierre du Roy, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire
Bérénice LACOMBE, Jean-François BRUGNON, Christelle SEVESSAND, Hervé BERNAILLE,
Fatiha BRIKOU AMAL, Jean-Pierre JARRE, Jacqueline ROUX, Michel BATAILLER,
Pascale MASOERO, Yves BRECHE, Jean-François DURAND, Alain MOCELLIN, Josiane CURT,
Lysiane CHATEL, Pascale VOUTIER REPELLIN, Jean-Marc ROLLAND, Corine MERMIER,
Karine MARTINATO, Morgan CHEVASSU, Cindy ABONDANCE, Louis BOSC,
Samuel MASSEBOEUF, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Stéphane JAY,
Laurent GRAZIANO, Claudie LEGER, Julien YOCCOZ,

Étaient excusés :
Muriel THEATE qui a donné pouvoir à Corine MERMIER COUTEAU
Davy COUREAU qui a donné pouvoir à Pascale MASOERO
Fabien DEVILLE qui a donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL
Esman ERGUL

Le quorum étant atteint (29 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Louis BOSC est désigné secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2021

1° INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Madame Manon BRUN a adressé sa démission de son mandat de conseiller municipal. Dès lors, en vertu de l'article L.270 du code électoral qui stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », il y a lieu d'installer sans formalisme particulier, monsieur Julien YOCCOZ.

Il convient uniquement de consigner l'installation de monsieur Julien YOCCOZ au procès-verbal de la présente séance qui devra faire l'objet d'un affichage selon les règles de publicité habituelles applicables.

Je vous demande de prendre acte de l'installation officielle de monsieur Julien YOCCOZ, étant précisé qu'en cours de séance, il sera procédé à la modification des désignations.

Madame Véronique MAMET a adressé sa démission de son mandat de conseiller municipal. Dès lors, en vertu de l'article L.270 du code électoral qui stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », il y a lieu d'installer sans formalisme particulier, monsieur Samuel MASSEBOEUF.

Il convient uniquement de consigner l'installation de monsieur Samuel MASSEBOEUF au procès-verbal de la présente séance qui devra faire l'objet d'un affichage selon les règles de publicité habituelles applicables.

Je vous demande de prendre acte de l'installation officielle de monsieur Samuel MASSEBOEUF.

2° Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES) – Présentation des rapports d'activités 2018-2019

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Rôle du SDES

La distribution publique d'électricité

Contrôler la concession

Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE) pour ses 254 communes adhérentes, le SDES se veut un acteur opérationnel au service des dites communes. Depuis sa création en 1996, et ce par transfert de compétence des communes propriétaires de ce réseau HTA et BT de près de 9 500 kms concédé à Enedis pour son exploitation et son développement dans le cadre d'un contrat courant jusqu'en 2026, le SDES contrôle les activités du concessionnaire comme la qualité de l'électricité distribuée ou l'évolution des éléments comptables et patrimoniaux de la concession.

Réaliser des travaux

Depuis le second semestre 2016, le SDES mène en accéléré une politique de rationalisation et de simplification de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs (*) demandés par les communes ; à ce titre, il a mis en place les outils juridiques adéquats pour sélectionner dans des délais très courts les bureaux d'études et les entreprises de ce secteur d'activité locales et/ou régionales ; cela permet d'optimiser les délais de réalisation de ces travaux sur le domaine public pénalisants pour les usagers. Dans la professionnalisation de ces missions, les communes apprécient de ne plus avoir à gérer les multiples acteurs de ces projets : opérateurs de réseaux, riverains, bureaux d'études, entreprises, ... ; de plus, le SDES a mis en place des modalités d'exécution budgétaires évitant aux communes d'avoir à gérer les problèmes de trésorerie associés, soucis désormais pris en charge par le SDES. En parallèle, le SDES finance partiellement l'enfouissement du seul réseau de distribution publique d'électricité.

(*) Réseaux secs : distribution publique d'électricité, éclairage public, télécommunications

Les autres activités

Accompagner les communes dans la transition énergétique

Le SDES développe depuis quelques mois le service de Conseil en Energie Partagé (CEP) sur l'ensemble de son territoire d'intervention pour les communes inférieures à 10 000 habitants et les petites intercommunalités. Les agents affectés à cette tâche apportent à ces collectivités le même niveau de technicités et de conseil dans le domaine de l'énergie, et ce de la maîtrise des consommations et dépenses énergétiques de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules,...), aux travaux d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine, ainsi que pour le développement de projets valorisant les énergies

renouvelables.

Le SDES a également mis en place depuis début 2018 un nouveau service à disposition des communes de récupération et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour leurs opérations de rénovation énergétique de bâtiments et leurs travaux d'éclairage public.

Assister les communes en éclairage public

Le SDES effectue actuellement le diagnostic du patrimoine d'éclairage public des communes demandeuses. Ces études permettent d'identifier les travaux économiquement et énergétiquement efficaces à réaliser (remplacement des lampes ballons fluos et des lumières boules, pose d'horloges astronomiques, ...), et d'optimiser les coûts de maintenance. En parallèle, le SDES finance également partiellement les seuls travaux vecteurs de performance énergétique.

Piloter l'installation de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques

Avec deux autres entités publiques du département, le SDES installe actuellement une cinquantaine de bornes publiques de recharge accélérée pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, pour que n'importe quel utilisateur d'un véhicule électrique deux ou quatre roues possédant un smartphone ou doté du badge de type RFID compatible puisse recharger facilement et rapidement son véhicule, sur un périmètre courant d'Albertville au nord d'Aix-les-Bains en passant par la vallée de l'Isère et le massif des Bauges.

Coordonner l'achat groupé d'électricité

Depuis près de trois ans, le SDES gère un groupement de commandes d'achat d'électricité de 181 partenaires essentiellement publics représentant près de 700 sites de forte consommation unitaire, opération ayant abouti à des économies budgétaires importantes ; ledit groupement s'est étendu à 215 membres fin 2017 représentant près de 750 sites désormais.

LA CONCESSION DU SDES



Abdullah KAYNAK.

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
28/01/21	BALL TRAP CLUB ALBERTVILLE	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	01/01/21 31/12/21	Bungalow C Locaux N°25 – 12,54 m²	40,76 €
26/01/21	ALBERTVILLE OLYMPIQUE SPORT	Bâtiment SAMSE 4 Avenue de Winnenden	01/01/21 31/12/21	Bâtiment EX SAMSE Hall 2 – 150 m²	487,50 €

DÉCISIONS CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE RÉGLEMENT DES MARCHÉS ET DES ACCORDS-CADRES DU 27/10/2020 AU 24/02/2021

Objet	Type de contrat	Titulaire	Montant HT initial	Date de notification
Accord cadre pour les Travaux d'aménagement et entretien de la voirie réseaux divers	Accord-cadre	COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE GROUPE NGE S.A.S BLONDET SERTPR	1 000 000,00	08/12/2020
Accord cadre travaux de finitions des bâtiments communaux/ Lot n° 01 : Peinture	Accord-cadre	CHM ENTRETIEN DECO-BEL SPIE BATIGNOLLES SUD EST	150 000,00	16/11/2020
Accord cadre travaux de finitions des bâtiments communaux/ Lot n° 02 : Cloisons / Faux-plafonds	Accord-cadre	GAUTHIER SARL SASU KPI SPIE BATIGNOLLES SUD EST	50 000,00	16/11/2020
Accord cadre travaux de finitions des bâtiments communaux/ Lot n° 03 : Revêtements de sols	Accord-cadre	APM CHM ENTRETIEN SASU KPI	50 000,00	16/11/2020
Marché de service relatif à la prestation d'assurance "Dommages aux biens et risques annexes" pour les besoins de la Ville d'ALBERTVILLE	Marché public	PILLIOT Assurances	53 890,16	17/11/2020
Gestion du parc de stationnement souterrain de l'hôtel de ville	Marché public	INDIGO PARK	118 777,00	13/01/2021

4° Elections départementales et régionales

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Les élections départementales et régionales devraient se dérouler **les dimanches 13 et 20 juin.**

Les bureaux de vote sont présidés par le maire, les adjoints et les conseillers municipaux. Aussi, je vous demande de bien vouloir noter ces dates et vous rendre disponible pour ces journées électorales.

Une note explicative du service élection vous sera adressée prochainement et des réunions de formation mises en place.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ
LUNDI 17 MAI 2021 À 18H00**

DELIBERATIONS

1-1-1 Départ de la 10^{ème} étape du Tour de France, ALBERTVILLE- VALENCE – Convention d’organisation entre la ville d’Albertville et la société Amaury Sport Organisation

Le budget global d’organisation de la manifestation est de 120 000 euros dont 80 000 euros HT pour la société Amaury Sport Organisation, organisatrice de l’événement. La communauté d’agglomération Arlysère prendra à sa charge 50 % de ce coût.

Approbation de l’organisation de cette manifestation par la ville d’Albertville et approbation de la convention avec la société Amaury Sport Organisation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 ABSTENTIONS

1-1-2 Tour de France - Village gourmand – Convention et tarif de participation

Approbation du tarif de participation au village gourmand de 80 euros pour 4 jours. Une convention prévoit les conditions de participation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 ABSTENTIONS

2-1-1 Commission municipale de préparation du conseil municipal – Désignation d’un membre en remplacement de Manon BRUN

Suite à la démission de Manon BRUN, désignation de Julien YOCCOZ au sein de cette commission.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-2 Commission consultative des services publics locaux - Désignation d’un membre en remplacement de Manon BRUN

Suite à la démission de Manon BRUN, désignation de Julien YOCCOZ en qualité de suppléant au sein de cette commission.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-3 Comité de suivi du centre socioculturel – Désignation d’un membre en remplacement de Manon BRUN

Suite à la démission de Manon BRUN, désignation de Julien YOCCOZ au sein de ce comité.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-4 Comité consultatif des jumelages et pactes d’amitié – Désignation d’un membre en remplacement de Manon BRUN

Suite à la démission de Manon BRUN, désignation de Julien YOCCOZ au sein de ce comité consultatif.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-5 Comité éthique de vidéoprotection – Désignation d'un membre en remplacement de Manon BRUN

Suite à la démission de Manon BRUN, désignation de Julien YOCCOZ au sein de ce comité éthique.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2 Convention de mise à disposition de services entre la commune d'Albertville et le centre communal d'action sociale (CCAS)

Approbation de la convention de mise à disposition de services entre la commune et le CCAS d'Albertville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-1 Convention d'occupation de locaux communaux – CAPS - Appartement 23 rue Georges Lamarque

Délibération retirée de l'ordre du jour

3-1-1 Convention d'objectifs avec la confédération syndicale des familles (CSF)

Approbation du versement d'une subvention de 15 900 euros à la Confédération syndicale des familles pour l'exercice 2021 et signature de la convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-2 Convention d'objectifs avec l'association l'amicale du personnel Ville d'Albertville

Approbation du versement d'une subvention de 94 700 euros à l'Amicale du personnel pour l'exercice 2021 et signature de la convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Michel BATAILLER a quitté momentanément la séance
Le quorum est réapprécié : 28 personnes**

3-1-3 Convention d'objectifs avec l'ASSAU Handball

Approbation du versement d'une subvention de 27 748 euros à l'ASSAU Handball pour l'exercice 2021 et signature de la convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Michel BATAILLER a rejoint la séance
Le quorum est réapprécié : 29 personnes**

3-1-4 Convention de partenariat avec le Club alpin français

Approbation du versement d'une subvention de 6 929 euros au Club alpin Français pour l'exercice 2021 et signature de la convention de partenariat pour une durée d'un an.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-5 Convention de partenariat avec l'Olympique Albertville Short Track

Approbation du versement d'une subvention de 5 201 euros à l'Olympique Albertville Short Track et signature d'une convention de partenariat pour une durée d'un an.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Jacqueline ROUX, Corine MERMIER COUTEAU, Fatiha BRIKOU AMAL, Josiane CURT, Laurent GRAZIANO et Claudie LEGER ont quitté momentanément la séance.
Le quorum est réapprécié : 23 personnes**

3-1-6 Convention d'objectifs avec le Grand Bivouac

Approbation du versement d'une subvention de 85 000 euros à l'association le Grand Bivouac d'Albertville pour l'exercice 2021 et signature d'une convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Jacqueline ROUX, Corine MERMIER COUTEAU, Fatiha BRIKOU AMAL, Josiane CURT, Laurent GRAZIANO et Claudie LEGER ont rejoint la séance.
Le quorum est réapprécié : 29 personnes**

3-1-7 Convention d'objectifs avec le comité des fêtes

Versement d'une subvention de 77 000 euros au Comité des fêtes pour l'exercice 2021 et signature d'une convention d'objectifs proposée pour le Comité des fêtes pour une durée de trois ans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-8 Convention d'objectifs avec l'association Jazzbertville

Approbation du versement d'une subvention de 50 000 euros à l'association Jazzbertville pour l'organisation de l'Albertville Jazz Festival et signature d'une convention d'objectifs pour une durée de 3 ans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-9 Convention d'objectifs avec l'association l'Atelier - Avenant

Approbation du versement d'une subvention de 24 000 euros à l'association L'Atelier ALAIN BAR pour l'exercice 2021 et signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-10 Convention avec l'association chat libre d'Albertville

Approbation du versement d'une subvention de 10 000 euros à l'association Chat libre pour l'exercice 2021 et signature de la convention d'objectifs pour une durée d'un an.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Jean-François BRUGNON a quitté momentanément la séance
Le quorum est réapprécié : 28 personnes

3-1-11 Convention d'objectifs avec la Mission Locale Jeunes Albertville-Tarentaise

Approbation du versement d'une subvention de 35 000 euros à l'association Mission Locale Jeunes Albertville-Tarentaise dans le cadre du fonctionnement du Point Information Jeunesse (PIJ) pour l'exercice 2021 et signature de la convention d'objectifs pour une durée de trois ans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Jean-François BRUGNON a rejoint la séance
Le quorum est réapprécié : 29 personnes

Hervé BERNAILLE, Pascale MASOERO et Yves BRECHE ont quitté momentanément la séance.
Le quorum est réapprécié : 26 personnes

3-1-12 Convention d'objectifs avec l'association L'Université populaire à Albertville – Avenant 1

Approbation du versement d'une subvention de 10 000 euros à l'association Université populaire à Albertville pour l'exercice 2021 et signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Hervé BERNAILLE, Pascale MASOERO et Yves BRECHE ont rejoint la séance.
Le quorum est réapprécié : 29 personnes**

3-1-13 Subventions de fonctionnement et par action 2021 aux associations

Approbation des montants des subventions aux associations 2021 pour un total de 698 579 euros :

SECTEURS	Subventions 2021
• ACTION SOCIALE	57 265 €
• ANCIENS COMBATTANTS	1 530 €
• CULTURE ET PATRIMOINE	129 900 €
• EDUCATION / VIE SCOLAIRE	1 300 €
• ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE	14 550 €
• EVENEMENTIEL	164 000 €
• JEUNESSE	35 900 €
• LOISIRS	1 800 €
• RELATIONS INTERNATIONALES ET JUMELAGES	3 500 €
• RESSOURCES HUMAINES	94 700 €
• SPORT	194 134 €
TOTAL	698 579 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2 Patrimoine - SIFORT – Convention de mise à disposition gratuite de locaux et de valorisation patrimoniale du Fort du Mont

Dans le cadre des circuits de visite créés par le service patrimoine et afin de poursuivre le développement du circuit de visite guidée au fort du Mont qui rencontre un vif succès et la valorisation du fort, renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux au service patrimoine pour les années 2021 à 2026.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Assurances – Mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

Mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour le compte de la commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2 Protection sociale complémentaire - Mandatement du centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Engagement de la commune dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance et mandatement du CDG73 afin de mener pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-3 Renouvellement de la convention d'adhésion au service intérim du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie

Approbation de la convention au service intérim et signature de cette convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Vente aux enchères d'une nacelle

Vente aux enchères publiques, à travers notre plate forme agorastore d'une NACELLE NISSAN CABSTAR.
Prix de départ : 15 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2 Droits et tarifs 2021 - COVID-19 mesures en faveur des commerces – Exonération des droits de voirie 2021

La municipalité souhaitant soutenir le commerce local et l'aider à surmonter la crise actuelle, approbation de l'exonération de la totalité des droits de voirie 2021 sur les commerces.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3-1 Réaménagement des prêts de la SEMCODA contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations – Garantie de la commune

LA SEM DE CONSTRUCTION DU DEPARTEMENT DE L'AIN (SEMCODA) a sollicité la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts initialement garantis par la commune d'Albertville.

Approbation de la garantie de la commune pour le remboursement de lignes des prêts réaménagés.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Yves BRECHE et Jean-François DURAND ont quitté momentanément la séance.
Le quorum est réapprécié : 27 personnes**

5-3-2 Demande de garantie d'emprunt – OPAC de la Savoie – Extension du foyer Le Platon

Garantie à hauteur de 50 % des emprunts contractés par l'OPAC de la Savoie auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour les travaux d'extension du foyer d'accueil Le Platon. Délibération sur le principe de la garantie.

Une nouvelle délibération sera prise lors de la signature des contrats, en intégrant les caractéristiques des prêts.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Yves BRECHE et Jean-François DURAND ont rejoint la séance.
Le quorum est réapprécié : 29 personnes**

5-4 Budget annexe de la cuisine centrale - Budget primitif 2021

Approbation du budget primitif 2021 du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 890 245 € pour la section de fonctionnement et 133 840 € pour la section d'investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5 Budget annexe du parc de stationnement – Budget primitif 2021

Approbation du projet de budget primitif 2021 du budget annexe du parc de stationnement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 186 000 € pour la section de fonctionnement et 4 000 € pour la section d'investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-6 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Budget primitif 2021

Approbation du projet de budget primitif 2021 du budget annexe des locations professionnels soumis à TVA, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 918 467 € en fonctionnement et 484 595 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-1 Budget annexe du réseau de chaleur - Budget primitif 2021

Approbation du projet de budget primitif 2021 du budget annexe du réseau de chaleur, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 877 231 € pour la section de fonctionnement et de 655 000 € pour la section d'investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-2 Budget annexe du réseau de chaleur - Modification des durées des amortissements

Modification de la durée d'amortissement des travaux de canalisations ainsi que de la durée d'amortissement des subventions pour les canalisations, en les passant de 30 ans à 40 ans, pour les faire correspondre plus strictement à la durée de vie prévisible des canalisations du réseau de chaleur et pour ne pas faire peser inutilement la charge des dotations aux amortissements sur l'équilibre du budget annexe du service.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-1 Autorisation de programme/crédits de paiement - Équipements pour une « ville intelligente » 2015-2021 – Modification

Modification de l'autorisation de programme pour la porter à 2 355 515,47 € et étendre sa période à 2021, soit en hausse de + 214 300 € ;

Modification de la répartition des crédits de paiement à due concurrence

Opération n°2015-04	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2020 yc reports	CP 2021
Équipements pour une « ville intelligente »	2 355 515,47 €	1 429 628,27 €	711 587,20 €	214 300,00 €
<i>Chapitre 20 – immob. incorporelles</i>	<i>17 400,00 €</i>	<i>17 400,00 €</i>		
<i>Chapitre 21 – immob. corporelles</i>	<i>517 768,89 €</i>	<i>218 698,71 €</i>	<i>227 870,18 €</i>	<i>125 200,00 €</i>
<i>Chapitre 23 – immob. en cours</i>	<i>1 766 346,58 €</i>	<i>1 193 529,56 €</i>	<i>483 717,02 €</i>	<i>89 100,00 €</i>

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-2 Budgets annexes – Subventions d'exploitation et avances remboursables 2021 du budget principal

Octroi d'une **subvention d'exploitation** du budget principal 2021 de la commune : **170 000 €** au budget annexe des **locations de locaux professionnels à TVA.**

Les crédits correspondant à cette subvention d'exploitation sont ouverts au chapitre 65 du budget principal et chapitre 75 du budget annexe à l'occasion du vote de leurs budgets primitifs 2021 ;

Octroi d'une **avance remboursable** du budget principal 2021 de la commune : **40 000 €** au budget annexe des **locations de locaux professionnels à TVA.**

Les crédits correspondant à cette avance remboursable sont ouverts au chapitre 27 du budget principal et chapitre 16 du budget annexe à l'occasion du vote de leurs budgets primitifs 2021 ;

Octroi de **subventions d'exploitation** du budget principal 2021 de la commune :

- **140 000 €** au budget annexe du **réseau de chaleur,**
- **80 000 €** au budget annexe du **parc de stationnement.**

Les crédits correspondant à ces subventions d'exploitation sont ouverts au chapitre 67 du budget principal et chapitre 77 des budgets annexes à l'occasion du vote de leurs budgets primitifs 2021.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-3 Subvention au centre communal d'action sociale

Versement au CCAS d'Albertville d'une subvention de fonctionnement de 100 000 € en 2021, inscrite au budget primitif de la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-4 Budget principal de la ville – Vote des taux d'imposition 2021

Stabilité pour les taux communaux 2021, étant noté que :

- la commune ne délibère plus sur le taux de taxe d'habitation, qui est gelé à son niveau 2019 pour les redevables qui y sont encore soumis, et ce jusqu'en 2022¹ ;
- 28,40 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : le taux de foncier bâti communal correspondra au cumul des anciens taux 2020 de la commune (17,37%) et de celui du département de la Savoie ;
- 75,26 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Taux	2014-2016	2017-2020 Commune	Agglo	2021 Commune
TH	16,29%	12,78%	9,00%	
FB	24,37%	17,37%	7,00%	28,40%
FNB	95,94%	75,26%	22,27%	75,26%

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-5 Budget principal de la ville - Budget primitif 2021

Budget primitif du budget principal pour l'année 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 22 760 914 € en fonctionnement et 7 689 916 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 VOTES CONTRE

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H00

¹ Art.16 de la loi de finances pour 2020.